

DECRET N° 2019/1955 /PM DU 14 JUN 2019
 portant nomination du Directeur du Centre National de Formation
 Zootechnique et Vétérinaire de Jakiri.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 96/010 du 15 janvier 1996 portant statut des Centres Nationaux de Formation Zootechnique et Vétérinaire ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d’un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

DECRETE :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Article 1^{er}.- Monsieur **ATANGA Merrius Heinendez NDEH**, Docteur Vétérinaire, Matricule 586 675-W, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur du Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire de Jakiri, en remplacement de Monsieur **AGBAW TAKANG Robert**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- L’intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d’urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 14 JUN 2019

**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Joseph DION NGUTE

